

Arrêté ministériel C.P.1959-314 du 19 mars 1959, autorisant le mode d'affectation des primes à verser en vertu de la Loi sur les pêcheries pour l'année financière 1958-1959, et exposé montrant comment ont été effectués les paiements, conformément à l'article 4 de la Loi sur les pêcheries en eaux profondes, chapitre 61, S.R.1952. (Texte anglais).

Rapport du Président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 29(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre 151, S.R.1952. (Textes anglais et français).

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*):

De *The Canadian Public Health Association*, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa constitution.

Par l'honorable sénateur Brunt—

De *The British and Foreign Bible Society in Canada*, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de la Société en celui de "*Canadian Bible Society, Auxiliary of the British and Foreign Bible Society*", et pour d'autres fins.

Par l'honorable sénateur Méthot—

De James Thomas Buttery et James Walker Henderson, tous deux de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et Alexander John Campbell, de la cité de Westmount, dans la province de Québec, demandant d'être constitués en une corporation portant le nom de "*United Canada Insurance Company*", et, en français, "La Compagnie d'Assurance du Canada Uni".

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Le MERCREDI 20 janvier 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son premier rapport, ainsi qu'il suit—

1. Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

2. Votre Comité recommande, en outre, qu'autorisation lui soit accordée de nommer autant de sous-comités qu'il jugera nécessaires, aux fins de considérer tout sujet relatif au divorce que le Comité pourra leur déférer, et d'en fixer le quorum, le sous-comité, dans chaque cas, devant faire connaître ses conclusions au Comité principal.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
A. W. ROEBUCK.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.